



CANADA

C
o
m
m
u
n
i
q
u
é

N° 26

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
LE 17 AVRIL 1972

NOTES POUR UN DISCOURS DE L'HONORABLE PAUL
MARTIN, SÉNATEUR, CHEF DU GOUVERNEMENT AU
SÉNAT, À LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS
UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT,
À SANTIAGO LE 17 AVRIL 1972

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CONSULTER SUR PLACE

Monsieur le Président,

Puisque nous en sommes encore au stade initial de cette troisième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre élection à la présidence de celle-ci. Je suis heureux de saisir cette occasion pour vous offrir en mon nom personnel, au nom de ma délégation, nos remerciements au gouvernement et au peuple chiliens pour les arrangements qui ont rendu possible cette conférence et pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé par votre intermédiaire.

Je suis particulièrement impressionné par le centre où se tient la conférence. Je constate en effet qu'on a su y marier beauté architecturale et sens pratique. Ces édifices ont été conçus et construits dans un intervalle de quelques mois seulement. On les a de plus ornés d'exemples vivants de l'art chilien. Ils vont demeurer un symbole de la contribution du Chili à la coopération internationale dans le domaine du développement et l'atmosphère agréable qu'ils créent devrait grandement contribuer à l'avancement des travaux de la conférence.

La présente conférence est la première du genre à se tenir en Amérique Latine. Nous sommes toutefois conscients combien les efforts de deux éminentes personnalités de ce même continent, et j'ai ici à l'esprit le Docteur Raúl Prebisch, premier Secrétaire Général et son successeur le Docteur Pérez-Guerrero, ont donné à la fois une forme et une signification à cette organisation. Ils ont tous deux contribué à en faire l'une des principales organisations internationales de notre époque. Il va de soi que les progrès déjà accomplis par cette organisation ont été également rendus possibles grâce aux efforts de nombreuses personnalités venues d'autres parties du monde, mais pour une large part, c'est sur la direction que lui ont assurée ces deux hommes que repose son succès.

Monsieur le Président, les succès obtenus aux conférences internationales et dans le cadre des organismes internationaux sont difficiles à mesurer. On est naturellement porté à envisager des résultats précis et immédiats sous forme de résolutions ou de conclusions, et à ignorer ce qui pourrait se révéler bien plus important à longue échéance, l'impact sur les attitudes des pays, les changements apportés à la pensée et à la compréhension humaines, l'influence exercée sur d'autres organismes, et tout particulièrement enfin la mesure dans laquelle les objectifs généraux trouvent leur réalisation avec le temps.

Je désirerais présenter maintenant mon analyse personnelle de l'oeuvre de la CNUCED sous ce rapport ayant eu l'honneur d'être le représentant ministériel du Canada à la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. A mon avis, voici ce que la CNUCED a réalisé en l'espace de moins de dix ans. Elle a fixé ses engagements relatifs aux besoins et aux objectifs du commerce

CONFERENCE DES NATIONS UNIES
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT
1964 - MONTREAL
CONSULTEUR SUR LE COMMERCE

et du développement et aux problèmes des pays en voie de développement d'une manière unique, d'une manière dont les autres organismes internationaux étaient incapables; elle s'est assurée une place reconnue et sûre au sein des organismes internationaux qui ont des intérêts plus étendus ou plus spécialisés et qui s'occupent également des questions de développement.

En moins d'une décennie, il s'est produit trois grands changements dont l'évaluation de la CNUCED doit tenir compte.

Le premier, de prime abord, semble être de nature purement structurelle mais son importance sous-jacente est bien plus profonde. J'ai mentionné que la CNUCED a trouvé son rôle unique et nous savons tous quelle force intérieure elle a acquise. Mais la Conférence, comme les autres organes des Nations Unies, règle maintenant ses activités en fonction de l'approche globale que représente la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement. Et à l'intérieur du système des Nations Unies, on a reconnu le besoin d'harmoniser les activités de tous les organes qu'intéresse le programme de cette seconde décennie. Le Conseil économique et social s'est élargi afin d'assurer une meilleure représentation et de pouvoir mieux s'acquitter des devoirs que lui confie la Charte. Nous accueillons favorablement cette tendance générale, fortement supportée, vers une meilleure coordination et une plus grande coopération entre les divers organismes des Nations Unies.

Deuxièmement, il y a eu un changement marqué non seulement dans les structures adoptées à l'égard des problèmes du développement mais aussi dans la manière dont ces problèmes sont analysés et compris. L'ordre du jour de la Conférence nous fournit des preuves abondantes de ce changement: on s'efforce dans divers domaines de trouver des solutions particulières à des problèmes donnés, plutôt que de rechercher des réponses d'application globale. Nous devons par exemple examiner les problèmes des pays les moins développés et des pays sans littoral afin d'identifier les mesures susceptibles d'apporter une solution aux difficultés de ces pays. Ma délégation estime que l'une des solutions aux problèmes des pays les moins développés est l'apport d'un flux accru de ressources à des conditions les plus favorables possibles. Le Canada étudie en fait la possibilité d'affecter à ce titre une partie de son aide multilatérale. La délégation canadienne espère poursuivre des idées dans ce sens au cours de nos délibérations ultérieures.

D'autres points de l'ordre du jour, ceux, par exemple, qui se rattachent aux questions environnementales et qui seront examinés cette année plus en détail à la Conférence de Stockholm reflètent aussi cette prise de conscience élargie et cette compréhension plus pénétrante des problèmes auxquels nous devons faire face. C'est maintenant un fait que la communauté internationale s'est montrée prête à aller au-delà des considérations économiques traditionnelles à la recherche d'un mode d'action approprié qui améliorerait les conditions de vie et rehausserait la qualité de la vie tant dans les pays industrialisés que dans les pays en voie de développement.

DOCUMENTS
 CONFÉRENCE
 1974 - 1975
 CONSEIL ÉCONOMIQUE
 ET SOCIAL

Au moment où nous sommes en mesure de réaliser la nature extrêmement variée des problèmes de développement, nous en venons également à nous rendre compte que des réactions appropriées de la part des pays industrialisés présenteront certaines divergences et que des solutions communes à l'ensemble des pays en voie de développement trouveront moins à s'appliquer que par le passé. Des notions telles que la répartition équitable des fardeaux entre pays industrialisés, d'une part, et d'avantages maximum pour les pays en voie de développement, d'autre part, devront faire l'objet d'un travail d'élaboration plus poussé.

Le troisième grand changement qui a marqué la dernière décennie et qui est pertinent au rôle de la CNUCED, a été l'évolution des conditions mondiales qui influencent le développement. Nous sommes arrivés à une époque de transition au point de vue des ententes économiques mondiales. Le système du commerce et des paiements qui a été établi il y a plus de vingt ans et qui a permis une croissance économique régulière, a été soumis à des tensions grandissantes par l'évolution de l'économie mondiale. Sur le plan monétaire, la crise du taux de change de l'automne dernier a démontré que certaines réformes et certains ajustements étaient nécessaires. L'adaptation aux réalités d'aujourd'hui des dispositions d'ordre économique qui ont été prises à la fin des années quarante est un processus qui continue et qui se poursuivra nécessairement à l'intérieur de maints organismes. Je n'hésiterais pas à dire que la CNUCED elle-même a été un produit des années soixante et que son développement a reflété l'accession à l'indépendance de nombreux pays en voie de développement. Ce fut là une forme d'adaptation à des réalités changeantes.

Le processus de la réforme monétaire qui est maintenant en cours au Fonds monétaire international entraînera l'un des redressements les plus importants dans le domaine économique. Le Canada est en faveur de la participation entière de tous les membres du FMI, parmi lesquels se trouvent nombre de pays en voie de développement, à l'élaboration d'un système monétaire qui convienne à l'heure présente. Le Canada reconnaît que tous voudront jouer un rôle à part entière et que l'on devra tenir compte des intérêts de tous les membres.

Les grandes négociations visant à libérer le commerce multilatéral qui ont eues lieu dans le cadre du GATT pendant la dernière décennie constituent d'autres mesures de transition ou d'ajustement. Vu la menace particulièrement grave que faisait peser sur le Canada, il y a quelques mois, le bouleversement de la scène du commerce mondial, nous considérons comme d'une importance égale ou plus considérable la prochaine ronde des négociations commerciales multilatérales. Le Canada espère voir se dérouler des négociations qui porteront sur une gamme aussi étendue que possible de produits et d'entraves au commerce. La réduction non discriminatoire des obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce des produits agricoles et industriels profitera tant aux pays en voie de développement qu'aux pays industrialisés; elle jouera en faveur de leur intérêt commun à long terme. Je suis convaincu que tous les pays qui souhaitent une plus grande libération du commerce et un accès plus facile aux marchés mondiaux voudront appuyer cette initiative libérale et contribuer à son succès, dans leur propre intérêt, en y apportant une participation active et constructive.

DOCUMENTS
 DE LA
 COMMISSION
 CANADIENNE
 D'ÉTUDES
 ÉCONOMIQUES
 ET
 SOCIALES
 1966-1967
 N° 10

Monsieur le Président, l'importance que nous attachons au renforcement d'un système libéral de commerce et de paiements grâce au travail entrepris au GATT et au FMI, trouve un corollaire dans le domaine de l'aide au développement. Le Canada et les Canadiens reconnaissent que le dynamisme du commerce libéral et des ententes relatives aux paiements doit être complété par des mesures qui profitent directement aux pays en voie de développement en les aidant à accélérer leur croissance et à accroître leur participation au commerce mondial. C'est dans ce contexte que j'examinerai brièvement ce que le Canada estime pouvoir être accompli dans le domaine de l'aide au développement et ce qu'il est lui-même disposé à faire à cet égard.

La qualité de l'aide au développement est une question d'importance primordiale, compte tenu notamment des problèmes persistants de la dette extérieure qui affectent un certain nombre de pays en voie de développement. De l'avis du Canada, il faut des apports croissants d'aide au développement, à des conditions faciles, si l'on veut que les pays insuffisamment développés progressent vers un niveau de vie acceptable dans un délai raisonnable. Nous reconnaissons que la qualité et le volume de l'aide sont tous deux importants. Le Canada, pour sa part, a accepté les objectifs internationaux en ce qui concerne les apports globaux et l'aide officielle au développement. Bien que nous n'ayons pu accepter des dates-limites pour leur réalisation, nous pensons que ces objectifs encouragent les pays industrialisés à continuer d'augmenter leur aide au développement. Nous avons fait nous-mêmes de grands progrès à cet égard. Depuis la CNUCED II, les sommes affectées par le Canada à ce titre ont augmenté à un taux annuel moyen de 15%, alors que notre P.N.B. s'accroissait qu'à un rythme ne correspondant qu'à environ la moitié de ce taux.

Monsieur le Président, il existe un domaine connexe qui préoccupe le Canada. En effet, les mouvements de fonds d'assistance au développement consentis à des conditions privilégiées par le truchement des principales institutions multilatérales se chiffrent maintenant à environ \$1.5 milliards par année. Il appert que les pays en voie de développement ont un besoin additionnel de ces mêmes ressources. Plusieurs suggestions ont été mises de l'avant en vue d'accroître les transferts de ressources vers les pays en voie de développement. C'est dans cette perspective que le Canada voudrait proposer que cette conférence accepte un objectif de \$2 milliards pour le volume de financement privilégié par l'intermédiaire des agences multilatérales. Nous souhaiterions que les ressources dont disposent ces agences puissent atteindre ce montant au moment où et selon les modalités acceptées lorsque des nouveaux niveaux de souscription feront l'objet d'un accord. Cette augmentation de ressources, telle que proposée, pourrait être distribuée par l'intermédiaire d'institutions telles que l'AID, le PNUD et les banques régionales de développement. Si cet accroissement dans les programmes de l'ordre d'un tiers était accepté internationalement, le Canada serait disposé à endosser une part proportionnelle de ce fardeau.

Dans l'intervalle, le Canada a l'intention de maintenir la haute qualité de son programme d'aide officielle au développement (AOD) ainsi que les conditions libérales qui président à l'octroi de son assistance.

Je rappellerai d'abord que la grande majorité de nos prêts d'AOD sont consentis sans intérêt, avec différé de 10 ans et une échéance de 50 ans.

Deuxièmement, le Canada recommanderait, quant aux conditions fixées par le Comité d'aide au développement, l'acceptation d'un nouvel objectif exigeant un seuil de 25% pour l'élément subventions de l'AOD, et un élément subventions de 86% pour l'ensemble du programme d'AOD.

Troisièmement, le Canada a l'intention de poursuivre sa politique actuelle de recherche d'une libéralisation souple et étendue de l'aide. A l'heure actuelle, cela nous permet de "déliier" environ 50% de notre AOD totale. La moitié de cette dernière, soit le quart de notre aide totale, est acheminée par le truchement des organismes multilatéraux et 5% environ des fonds servent à couvrir les frais d'expédition des envois.

Nous continuerons aussi à opérer un "déliement" dans le cadre de nos programmes bilatéraux, essentiellement pour financer le coût local des projets dans les pays bénéficiaires, mais également pour permettre à d'autres pays en voie de développement, ainsi que, dans des cas choisis, à d'autres pays industrialisés, de contribuer à fournir ce qui est requis par les projets à financement canadien.

J'en viens maintenant au système généralisé de préférences tarifaires, l'une des initiatives les plus importantes prises à la CNUCED. L'évolution du système de préférences a nécessité les efforts concertés des pays industrialisés et des pays en voie de développement pendant un certain nombre d'années. Les membres de la Conférence n'ignorent pas que certaines difficultés ont gêné la mise en oeuvre du plan canadien. Je tiens à offrir l'assurance, toutefois, que le Canada maintient ses engagements à l'égard du système de préférences généralisées et que le Gouvernement canadien a l'intention d'adopter la législation nécessaire à cet effet et de la faire appliquer le plus tôt possible.

En prenant la parole à Genève, il y a huit ans, à la première Conférence lancée par M. Raoul Prebisch, j'ai appelé cette réunion une Conférence historique. Elle était en effet sans précédent, tant par l'ampleur de la participation que par la nature de ses objectifs, et j'ai fait observer que la capacité des Nations Unies de répondre aux besoins des pays membres se trouvait une fois de plus mise à l'épreuve.

A cette époque, j'ai pu parler de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, du Fonds monétaire international et de la Banque internationale comme d'institutions destinées à étayer le cadre des rapports commerciaux à l'échelle mondiale. Huit années plus tard, aucune énumération des institutions importantes dans le domaine du commerce et du développement international ne serait complète s'il n'y figurait pas le nom de la CNUCED elle-même. Le temps est révolu où nous nous demandions si la CNUCED allait être un événement unique et si la Conférence jouerait un rôle utile. Nous savons maintenant que la CNUCED peut exercer non seulement un rôle, mais qu'il s'agit d'un rôle important et d'un rôle permanent. Elle a pris sa place au sein des

DOCUMENTS
 CONFERENCE
 1964

grands organes délibérants du monde; plus que cela même, elle joue un rôle positif de négociateur dans l'élaboration des accords relatifs aux produits.

A la CNUCED I, j'ai parlé en des termes positifs les plus forts de nos espoirs communs et de nos obligations. J'ai déclaré à cette réunion: "...Nous nous trouvons devant l'une des plus grandes possibilités du vingtième siècle. Dans le monde entier, les gouvernements et les peuples espèrent que cette réunion nous rapprochera nettement d'un objectif qui est commun à toutes les nations: un plus grand bien-être pour leurs peuples. Nous ne devons jamais perdre de vue, au cours du long et difficile débat, le caractère urgent de nos responsabilités." Cette déclaration est encore plus vraie aujourd'hui qu'il y a huit ans. A l'inspiration générale des grands fondateurs de CNUCED s'est ajoutée la force des structures dont nous disposons maintenant. Notre secrétaire général en exercice, M. Perez-Guerrero, mérite les plus hauts hommages pour la manière dont il a guidé l'évolution de cet organisme et lui a permis d'atteindre à sa position et à son influence actuelles. Nous devons aller de l'avant, en nous servant des structures bien établies que nous avons maintenant, vers la réalisation de notre objectif commun qui est le plus grand bien-être de l'humanité, objectif qui nous a été présenté d'une façon si valable et créatrice lors de la conférence historique qui a fondé cette organisation il y a à peine huit ans.

La première CNUCED a été un nouveau départ. La présence du Canada à la Conférence actuelle, comme à la première, démontre notre fidélité à la cause de la coopération pour le développement. Les mesures que le Canada a prises, et celles que nous proposons indiquent que le Gouvernement et le peuple du Canada reconnaissent que le souci de la justice et de la dignité humaine ne saurait se confiner à l'intérieur de murs étroits ou de frontières nationales, mais doit s'exprimer dans un effort commun qui met en cause tous les peuples et toutes les nations.

1974 - 1000000000
 CNUCED - 1000000000
 1000000000 - 1000000000
 1000000000 - 1000000000